

^{et parallèles.}
Lieux à faire entre éditeur (organisme ou personne responsable de la publication du document) et lieu hôte (responsable de la diffusion d'un événement)

6.21 Date(s) et lieu(x) de l'événement

Caractéristiques: Affichable
Non obligatoire
Longueur variable

Description du contenu :

Date(s) et lieu(x) d'exposition, de colloque, de performance ou de tout type d'événement relié au document traité.

a) Nom de l'événement

On inscrit le nom de l'événement, tel qu'il est écrit sur le document. ^{exclut délibérément d'autres publications sur les médias sociaux ou mentions sur d'autres dans un contexte numérique.}

Nom de l'événement:	Silent Citizen - Bambiche!
---------------------	----------------------------

Extrait de l'év. fb-
abrev. twitter, etc.

b) Type Le lieu n'est pas une partie intrinsèque de l'év. Ceci est déjà établi depuis plusieurs années par ex. avec les expositions virtuelles, malgré qu'elles aient généralement un organisateur hôte ou un point d'origine?

Type:	<input type="radio"/> Autre (ou non-spécifié) <input checked="" type="radio"/> Exposition <input type="radio"/> Conférence <input type="radio"/> Performance <input type="radio"/> Présentation
-------	---

Une conférence n'est pas moins une conférence parce qu'elle ne se déroule pas en présentiel.

c) Lieu

- Inscrire le nom du centre/lieu d'exposition tel qu'il apparaît sur le document suivi de la ville et de la province (sans abréviations) entre parenthèses ;
- Si l'événement a eu lieu à différents endroits, séparés les lieux par des points-virgules. (VOIR Exemple 3) ;

- Si le lieu de l'exposition n'est pas explicitement cité dans le document, l'information peut être tirée d'une source fiable et inscrite entre crochets. Sinon, laissez la case vide. ^{directives conçues pour ~~ne pas~~ traiter principalement des catalogues d'expos. on parle du lieu qui remplit la fonction de diffuseur, peut être que ce vocabulaire est appelé à changer.}

Lieu:	Article (Montréal, Québec)
-------	----------------------------

regarder dans les RDA

Les crochets peuvent être viables même s'ils sont appliqués systématiquement, et peuvent témoigner de la teneur interprétative (i.e. : émanant du biais du catalogueur) des infos en l'absence d'une directive adaptée. Le pire scénario serait de ne rien écrire du tout: ça va devenir extrêmement problématique avec le recul dans quelques années, de rendre négligeable les caractéristiques ~~les~~ particulières des docs. (sans l'indiquer) etc.